

Évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne vu de la perspective du genre

2004/2219(INI) - 18/04/2005

Le Conseil a eu un bref échange de vues sur les recommandations de la Commission relatives aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI). Il a également tenu un débat sur le thème "Ressources humaines en R&D: Femmes et sciences, carrière et mobilité des chercheurs". Suite à ce débat, le Conseil a adopté les conclusions qui soulignent, entre autres, la possibilité d'améliorer l'excellence scientifique en promouvant la sensibilisation aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes et un traitement équitable des deux sexes. Les procédures d'évaluation et de sélection doivent être transparentes et ne doivent faire aucune différence entre les hommes et les femmes. Le Conseil insiste par conséquent sur la nécessité de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde scientifique grâce à des programmes nationaux et européens et accroître la participation des femmes à la recherche scientifique et industrielle dans les États membres.

Le Conseil invite les États membres à :

- formuler des objectifs ambitieux en ce qui concerne la participation des femmes, en mettant l'accent sur des domaines dans lesquels elles sont considérablement sous-représentées et, en particulier, augmenter de manière significative, le nombre de femmes occupant des postes de direction, l'objectif étant de progresser dans une première étape vers une moyenne européenne de 25% des postes occupés dans le secteur public, et favoriser leur présence dans les métiers de la recherche industrielle et de la technologie;

- continuer à œuvrer à la création de conditions de travail permettant aux chercheurs, tant aux femmes qu'aux hommes, de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, ainsi que leur rôle de parent et leur carrière; il conviendrait, en particulier, de prévoir des dispositions appropriées en matière de congé parental; développer la recherche sur les questions d'égalité des sexes et renforcer la dimension hommes-femmes dans le domaine de la recherche, y compris l'analyse de l'évolution des rôles et des projets de vie des femmes et des hommes en Europe;

La Commission est invitée à :

- continuer d'œuvrer en faveur d'une participation accrue des femmes en tant que chercheurs, évaluateurs, experts et membres des organes consultatifs dans les programmes-cadres et à fournir régulièrement des informations sur les progrès réalisés en la matière;

- améliorer le système de veille "Femmes et sciences" en établissant des rapports réguliers sur les progrès réalisés, y compris des plans d'action pour l'égalité entre hommes et femmes.